

# Revenu des médecins: la transparence par les faits

**Jürg Schlup**

Dr méd., président de la FMH



Les assurés et les contribuables ont le droit de savoir comment leur argent est utilisé pour financer la santé. Et comme les salaires représentent une part de ces dépenses, la transparence sur la partie des revenus des médecins financée solidairement devrait aller de soi. C'est pourquoi la FMH a publié chaque année une étude à ce sujet durant plus de trente ans. Mais elle a été contrainte de la stopper en 2013 parce que l'Office

**Durant plus de trente ans, la FMH a publié les revenus des médecins – jusqu'à ce que l'OFAS s'y oppose.**

## Références

- 1 Bosshard C. Etude sur le revenu: la fin du commentaire! Bull Méd Suisses. 2013;94(31-32):1149. URL: [https://www.fmh.ch/files/pdf11/SAEZ\\_31-32\\_Edito\\_Einkommensverhaeltnisse\\_F.pdf](https://www.fmh.ch/files/pdf11/SAEZ_31-32_Edito_Einkommensverhaeltnisse_F.pdf)
- 2 Office fédéral de la statistique (OFS); division Santé et affaires sociales; section Services de santé; Statistique des services de santé – La statistique des soins ambulatoires dans le cadre du projet MARS; version 6.2 du 16.10.2017.
- 3 SRF 10vor10. Blackbox Ärztelöhne. 20.4.2017.
- 4 Medinside, 19.2.2018. URL: <https://www.medinside.ch/de/post/5,2-millionen-franken-aus-der-grundversicherung>
- 5 Statistique des hôpitaux 2017: rapport annuel des hôpitaux sur leurs prestations ambulatoires et stationnaires, leur personnel et leurs comptes d'exploitation.
- 6 <https://vsao-bern.ch/de/news/2018/debatte-verguetung-von-medizischen-leistungen-der-lohn-der-assistenz-und-oberaerzte-im-kanton-bern/> (26.2.2018).
- 7 Bär T. Wie hoch sind die Chefarztlöhne wirklich. Der Ruf nach Transparenz wird lauter. Tagblatt. 23.2.2018.

fédéral des assurances sociales (OFAS) a interdit la transmission des données des caisses de compensation utilisées pour les calculs, au motif qu'il n'existait aucun intérêt public prépondérant pour leur publication [1].

Les reproches entendus si souvent dans les médias sur la culture du secret des médecins manquent totalement de pertinence parce qu'une grande transparence prévaut en matière de salaires, aussi bien en milieu ambulatoire qu'en milieu hospitalier. En effet, des milliers de médecins exerçant en cabinet privé transmettent à l'Office fédéral de la statistique (OFS) des données détaillées sur leurs dépenses et recettes, et donc sur leur résultat d'exploitation [2]. Or, ces chiffres n'ont pas encore été publiés. De même, la parution de l'étude sur les salaires des médecins [3], annoncée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour fin 2017, se fait toujours attendre.

La FMH n'étant plus autorisée à publier les revenus des médecins et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ne publiant pas les données existantes, la rumeur des «médecins millionnaires» se répand comme une traînée de poudre dans les médias [4]. Ceux-ci font état de revenus très élevés, mais ne présentent aucune donnée vérifiable, alors que, mathématiquement, les chiffres cités ne peuvent pas provenir seulement de l'assurance de base. Personne ne précise non plus qu'un même numéro de concordat peut être utilisé par plusieurs médecins, ni que le revenu brut correspond à 30% seulement du chiffre d'affaires. Nous, les médecins, voulons

la transparence – mais nous attendons aussi un débat honnête et basé sur des chiffres réels.

La transparence des salaires est également donnée pour les médecins hospitaliers. Les hôpitaux fournissent aussi des informations complètes à la Confédération [5]. Il suffit d'une simple recherche sur Internet pour constater qu'après six ans d'études, les médecins-assistants (soit plus de la moitié des médecins hospitaliers) commencent leur carrière avec un salaire mensuel de 7100 francs, pour 56 heures de travail par semaine (exemple du canton de Berne) [6]. Les chefs de clinique, représentant 19% des médecins hospitaliers, reçoivent un salaire mensuel de 9600 francs après six ans d'études master et six ans de formation postgraduée [6]. Selon une enquête réalisée en 2016, les revenus des médecins-chefs sont proches de 370 000 francs par année, même si les petites cliniques y sont probablement surreprésentées [7]. S'il est légitime que des cadres hautement qualifiés reçoivent des salaires élevés, les excès par contre ne sont pas acceptables!

**Dans le canton de Berne, les médecins-assistants, soit plus de la moitié des médecins hospitaliers, commencent avec un salaire de 7100 CHF.**

Les employeurs sont les premiers responsables des contrats de médecins-chefs, à savoir les directeurs et détenteurs d'hôpitaux, par conséquent aussi les directeurs cantonaux de la santé.

Il existe des déséquilibres dans la répartition des revenus au sein du corps médical. C'est un fait. Rétablir un tarif ambulatoire approprié permettrait d'y remédier: un tarif approprié ne répond pas seulement à une disposition légale et à un objectif d'équité vis-à-vis des assurés et entre collègues. C'est aussi le meilleur moyen de lutter contre les incitatifs négatifs et le manque d'efficacité. La FMH et l'ensemble de ses associations partenaires consacrent d'importantes ressources à la révision tarifaire, car nous sommes persuadés que ce qui compte à long terme, ce sont des données validées et des arguments concrets.